



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Atelier de partage dédié aux établissements psychiatriques  
autour du déploiement des outils du Ségur (INS, DMP)**

*Jeudi 9 mars 2023*



## Tour de table

- |          |  |               |
|----------|--|---------------|
| <b>1</b> | Rappel concernant le déploiement des outils du Ségur numérique | <i>20 min</i> |
| <b>3</b> | Des difficultés propres au domaine psychiatrique               | <i>15 min</i> |
| <b>4</b> | Echange libre : partage des difficultés/remarques/questions    | <i>30 min</i> |
| <b>5</b> | Les pistes d'actions pour accélérer le déploiement du Ségur    | <i>20 min</i> |

# Les règles du jeu pour un atelier réussi



- ✓ Toute question est pertinente
- ✓ Ne pas hésiter à prendre la parole, nous sommes ici pour échanger
- ✓ Ecouter les points de vue, ne pas couper la parole



L'ARS et SESAN sont là pour répondre à vos questions.  
**N'hésitez pas !**

# Tour de table



1

## Présentez-vous

Dites-nous en quelques mots :

- **Votre fonction**
- **Le service / établissement dans lequel vous travaillez**

2

## Vos attentes

- Des précisions sur les modalités d'accompagnement ?
- Des retours d'expérience de confrères ?
- Des avis que vous avez envie de partager ?

# Les objectifs de l'atelier



**1. Vous écouter pour nous partager vos difficultés dans la qualification de l'INS et l'alimentation du DMP**

**2. Favoriser les retours d'expérience entre pairs**

**3. Vous proposer des pistes d'actions afin de répondre à vos besoins**

# Rappel concernant le déploiement des outils du Ségur numérique

# Les attentes réglementaires dans le cadre du Ségur numérique



## Les outils socles du Ségur : de l'équipement aux usages



- Le professionnel qui accueille un patient doit faire appel au téléservice INSI pour récupérer le matricule INS du patient (à la 1<sup>ère</sup> visite). **La qualification de l'INS** est ensuite réalisée (concordance téléservice et identité du patient), ce qui permet ensuite **l'alimentation du DMP**. Publié au JO, le « *Référentiel identifiant national de santé v2* » décrit les conditions et modalités d'utilisation de l'INS.
- Depuis le 1er janvier 2021, tous les logiciels de santé doivent intégrer l'Identité Nationale de Santé.



- Le professionnel qui accueille le patient doit **alimenter le DMP avec l'ensemble des informations et documents utiles**. A minima ceux prévus à l'article L. 11111-15 du code de la santé publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045726627>
- Tous les logiciels de santé doivent permettre l'alimentation du DMP et être à jour (API V2). Le patient peut ainsi consulter via son espace santé les documents qui ont été partagés.



- Le professionnel **échange de la donnée de santé avec les acteurs du cercle de soin et avec les patients** (ces derniers via MES) (article L1110-4 et L1110-12 et R1110-2 du Code de la Santé Publique).
- Les logiciels de santé doivent avoir été équipés pour permettre l'échange.

# La feuille de route du numérique en santé et les objectifs régionaux



Le renforcement du niveau de cyber sécurité constitue **la priorité 1** de la feuille de route



Le déploiement des solutions Ségur et des services/référentiels socles constitue **la priorité 2**



L'accompagnement au déploiement des nouveaux usages constitue **la priorité 3**



La convergence des services numériques régionaux constitue **la priorité 4**



# Les difficultés observées par la région au titre de vos établissements



- Dans le cadre du pilotage des résultats, la région a identifié des difficultés dans certains domaines qui semblent être partagées plus spécifiquement par les établissements psychiatriques.
- **Les constats** pour un grand nombre d'établissements psychiatriques :
  - **INS:**
    - La qualification la qualification de l'INS n'a pas suffisamment démarré ❌
  - **DMP:**
    - L'alimentation du DMP n'a pas démarré ❌
    - L'alimentation du DMP par API V2 nécessite une identité qualifiée, ce qui va bloquer l'alimentation du DMP à partir de fin avril 2023 ❌

# Point d'actualité – l'appel à projet cybersécurité



Un appel à projet pour financer les exercices de continuité d'activité au sein des ES sur l'année 2023



La cyber sécurité constitue **la priorité 1** de la feuille de route du numérique en santé

- **L'ARS a lancé un appel à projet à destination de l'ensemble des établissements franciliens dans le but qu'ils réalisent des exercices de cyber sécurité. L'accompagnement financier consiste en une allocation forfaitaire de 4000 euros maximum pour un exercice.**
- **Nous vous invitons à candidater dès maintenant sur *Démarches simplifiées* → Appel à projets - Hôpital et Cybersécurité en Île-de-France - Financement d'un exercice de continuité d'activité en mode numérique dégradé - [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)**
- **Les pré requis pour bénéficier du financement** : avoir rempli la grille d'autoévaluation (niveau de maturité 1, 2 ou 3), avoir mis à jour l'OPSSIES dans les 3 mois qui précèdent la candidature, avoir transmis un bon de commande et avoir renseigné le formulaire de candidature (*démarches simplifiées*).

# Point d'actualité – le programme SUN ES



## Un financement dédié à l'usage des services et référentiels socles pour l'hôpital : le programme SUN-ES

- **Objectif** : soutenir les établissements de santé installant des logiciels métier incluant les solutions techniques Ségur numérique,
- **Financement** : l'enveloppe globale s'élève à 210 millions d'€ destinés à l'ensemble des établissements sanitaires de France sur 3 ans (2021-2022-2023).
- Un établissement peut faire le choix de n'avoir accès qu'au DMP dans un premier temps puis à la MSS dans un second mais à terme tous doivent être en capacité d'utiliser l'ensemble des services et référentiels indiqués précédemment (DMP, MSS, INS, PSC).
- **Un guide de candidature** est téléchargeable au lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>
- **Fenêtres de candidature** : 4<sup>ème</sup> fenêtre ouverte
  - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-segur-usage-numerique>

30% Un financement à la candidature

70% Un financement à l'usage

# Retour d'expérience d'un établissement psychiatrique

# Des difficultés propres au domaine psychiatrique

# Plusieurs difficultés dans le déploiement des outils socles

## Des difficultés spécifiques au domaine psychiatrique

- Des moyens humains et financiers limités
- Une patientèle spécifique, difficile à mobiliser sur les outils socles du Ségur (CNI à présenter, ouverture et utilisation de Mon Espace Santé...) et sur les outils numériques au sens large
- Une crainte des personnels quand à la perte de confidentialité
- Une crainte des patients quant au partage de données personnelles
- Des contraintes réglementaires fortes

## Des difficultés à qualifier l'INS

- Des difficultés à obtenir les pièces d'identités de la part des patients
- Des discordances récurrentes entre la pièce d'identité valide et la base INSI
- Absence de logiciel permettant la qualification
- Difficultés techniques avec le logiciel/difficultés avec l'éditeur
- Une organisation complexe avec un éclatement des sites de prise en charge (CH, CMP, CATTP, maisons de santé, Ateliers, post cure ..)

## Des difficultés pour alimenter le DMP

- Alimentation du DMP et envoi impossible pour les adolescents de moins de 16 ans et/ou sous tutelle (absence de carte d'identité et vitale des parents)
- Un certain nombre de DMP apparaissent en DMP non ouverts, ce qui rend l'alimentation et l'envoi de documents impossible
- Pas d'automatisme pour savoir si l'Espace Santé d'un patient a été ouvert et seul le questionnement oral est possible.
- Des difficultés relatives à la disponibilité des éditeurs pour résoudre les difficultés techniques

# Cas d'usage des pilotes au niveau national afin de capitaliser sur les bonnes pratiques

## 1. Parcours les plus utilisés

- a. Pré-vénu
- b. Post-vénu

## 2. Les cas d'usage :

- a. Préadmission
  - Envoi de convocation de rdv à **MES**
  - Autorisation parentale
  - Collecte des pièces administratives
- b. Consultation/Hospitalisation
  - Alimentation du **DMP**
- c. Sortie
  - Envoi de LDL, bulletin de situation.

## 3. Actions à déployer au démarrage

### Communication

- Communiquer auprès des **PS** et des patients (**MES** et **INS**)
- Rassurer sur la sécurité des données – tenir informé le représentant des usagers

### Organisationnels

- Passer par la **CME**,
- Impliquer le bureau des entrées **INS**,
- Mettre en place des équipes pluridisciplinaires pour travailler et améliorer les usages

### Techniques

- Livraisons
- **Paramétrage**
- Calendrier des actions **formation** et **installation**

# Echange libre : partage des difficultés/remarques/questions



# Les pistes d'actions pour accélérer le déploiement du Ségur

# Ce que la région préconise pour répondre aux difficultés rencontrées

## 1. Au titre de l'INS :



### Renforcer les actions de communication

- il est préconisé de communiquer massivement auprès **des patients pour qu'ils se munissent de leurs documents d'identité**. Ceci permettra d'augmenter progressivement le taux de qualification et donc l'alimentation du DMP.

### Orienter le patient en cas d'erreur sur la base INSI

- Discordance PI valide et base INSI : l'ES doit inciter le patient à faire corriger son identifié via l'INSEE :  
[https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/ans\\_ins\\_depliant\\_demarche\\_insee\\_vf\\_version-1.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_ins_depliant_demarche_insee_vf_version-1.pdf)

## 2. Au titre du DMP :



**Se rapprocher de votre éditeur afin d'installer l'API V2: sans action de votre part, l'alimentation du DMP ne sera plus possible dès fin avril.**

**Renforcer la sensibilisation du personnel pour intensifier les alimentations.**

# Ce que la région préconise pour répondre aux difficultés rencontrées

## 3. De manière générale (INS, DMP, MSSanté...) :



### Renforcer les actions de communication

- Intégrer des flyers dans tous les points de contacts de l'établissement (hall d'accueil, secrétariat d'un service...)
- Intégrer des flyers dans le dossier de l'établissement remis au patient en amont
- Intégrer des communications à tous les points de contacts avec le patient : les sites internet (Site internet de l'établissement, Doctolib...), convocations etc.
- S'inspirer du guide de déploiement et intégrer des communications sur la base du guide de déploiement Mon espace santé à destination des ES : [https://sante-gouv-9827.slite.page/p/dr-wEmz\\_iS8nf\\_/Guide-de-deploiement-MES](https://sante-gouv-9827.slite.page/p/dr-wEmz_iS8nf_/Guide-de-deploiement-MES)

**Renforcer la formation interne aux outils afin de favoriser leur déploiement**

**Nous faire remonter les difficultés rencontrées avec les éditeurs (une liste des éditeurs va être partagée à l'ANS/DNS)**

**Nous faire remonter vos difficultés techniques/besoins d'accompagnement → la région pourra mobiliser une expertise afin de répondre au besoin : accompagnements techniques et actions de sensibilisation des usagers et des professionnels de santé via le dispositif des ambassadeurs MES**

# Vos contacts

**Vos interlocuteurs régionaux sont à votre disposition pour vous accompagner :**



- Agence Régionale de Santé d'Île-de-France  
[ars-idf-esegur@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-esegur@ars.sante.fr)
- Le GIP SESAN  
[segur@sesan.fr](mailto:segur@sesan.fr)

# Annexes

# Les ressources mobilisables :

## INS :

Séguir Numérique en Santé | Identité Nationale de Santé - Séguir Numérique en Santé (sante-idf.fr)

Séguir Numérique en Santé | Webinaire IDF : Mise en œuvre opérationnelle SUN- ES - Séguir Numérique en Santé (sante-idf.fr)

INS (sesan.fr)

## DMP :

Séguir Numérique en Santé | Dossier Médical Partagé - Séguir Numérique en Santé (sante-idf.fr)

DMP (sesan.fr)

Séguir Numérique en Santé | Webinaire IDF : Q&A – INS et API v2 DMP - Séguir Numérique en Santé (sante-idf.fr)

La Matrice d'habilitations des PS pour le DMP

# Les ressources mobilisables :

## Mon espace santé :

- Guide de déploiement Mon espace santé à destination des ES : [https://sante-gouv-9827.slite.page/p/dr-wEmz\\_iS8nf\\_/Guide-de-deploiement-MES](https://sante-gouv-9827.slite.page/p/dr-wEmz_iS8nf_/Guide-de-deploiement-MES)